

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Commune : SOLIGNAC

Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	16
Votants	19

Date de convocation
27/03/2023

Date d'affichage
07/04/2023

Objet de la délibération
DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DE L'AGENCE
NATIONALE DU SPORT,
DOSSIER SKATE PARK

Envoyé en préfecture le 18/04/2023
Reçu en préfecture le 18/04/2023
Publié le 202304012
ID : 087-218719201-20230418-180420231-DE

Délibération n°
EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SOLIGNAC
Séance ordinaire du 06 avril 2023

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents : Mmes BOURGER, MOURNETAS, CARLIER, BAYLE, COIGNAC, DUPIN, GUITARD, COMES.

MM. PORTHEAULT, CHAZELAS, PECHER, BRUNET, COLDEBOEUF, GOURINCHAS, RECORD, RIBOULET,

Absents et excusés :

M. LEYRIS donne pouvoir à M. PORTHEAULT

Mme FERNANDES donne pouvoir à Mme BOURGER

Mme FOURGEAUD donne pouvoir à Mme DUPIN

Mme CARLIER a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire passe la parole à M. Fabrice RECORD, concernant le projet de skate-park.

Il détaille le projet, initié par le Conseil Municipal de Jeunes de Solignac.

Le projet est composé :

- D'une plateforme,
- De modules.

Monsieur le Maire reprend la parole et propose à l'Assemblée de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS),

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- Déposer un dossier auprès de l'ANS,
- Inscrire cette dépense au budget primitif 2023.

Le Conseil Municipal, a délibéré :

Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Pour extrait certifié conforme
Le Maire

Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 18 avril 2023
Et la publication le 18 avril 2023
Le Maire,

